

WWW.SIGNALEMENT-SANTE.GOUV.FR

1- QU'EST-CE QU'UN ÉVÉNEMENT SANITAIRE INDÉSIRABLE ?



- un événement non souhaité ou effet inhabituel affectant la santé
- un événement lié à la manipulation ou la consommation d'un produit, d'une substance ou survenu lors d'un acte de soins

2- QUELS SONT LES PRODUITS OU LES ACTES DE SOINS CONCERNÉS ?

PRODUITS À USAGE MÉDICAL



PRODUITS DE LA VIE COURANTE



ACTES DE SOIN RÉALISÉS PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ (À L'HÔPITAL, EN VILLE OU DANS UNE STRUCTURE MÉDICO-SOCIALE)



3- QUI SIGNALE ?

PARTICULIERS



Vous pouvez signaler un événement sanitaire indésirable, pour vous-même ou l'un de vos proches.

Un professionnel de santé, une association de patients ou d'usagers, peuvent vous accompagner.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ



Vous devez signaler les événements sanitaires indésirables définis par la réglementation.

Vous pouvez signaler tout autre événement sanitaire indésirable que vous constatez.

AUTRES PROFESSIONNELS*



Vous devez signaler les événements sanitaires indésirables définis par la réglementation.

Vous pouvez signaler tout autre événement sanitaire indésirable porté à votre connaissance.

*dont industriels